

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°33 – octobre 2020



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : sapf.francophonie@gmail.com

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

Du refuge de la Poésie

Partagé entre la révolte et le repli sur soi, le poète s'interroge sur le sens qu'il doit donner à sa vie. Et quand bien même il voudrait s'élancer vers le vaste monde pour crier ce qu'il voit "d'en haut", de plus alarmant et angoissant, la société lui renvoie des signaux d'empêchement en tous genres.

Demeuré seul, sans trouver, à l'instar d'Archimède, le "lieu d'où il pourra ébranler la Terre", le poète expérimente son art en cherchant, travaillant et retravaillant les mots qui lui permettront - espère-t-il toujours - de parvenir à un échange audible et porteur de sentiments fraternels.

Car, il l'a compris, c'est par le verbe que l'on peut construire une civilisation heureuse et durable, alors que la force et la contrainte la mènent à sa destruction.

C'est ainsi que l'artiste-poète de nos "années vingt" qui commencent, plongé dans les conflits et morbidités d'une époque postmoderne qui évolue plus vite que son ombre, doit d'abord arriver à se recentrer en regagnant les sources de son imaginaire d'harmonie.

Pour cela, il devra éviter de se laisser emporter par des remous adverses destinés à annihiler sa volonté de lutter pour l'ensemble du vivant. Ces flux trompeurs, savamment orchestrés par des forces hégémoniques occultes, sont plus ou moins aisément identifiables par le consumérisme ambiant ou, dans un autre registre, par les incitations à peine cachées au repli sectaire.

Il en va tout autrement du domaine des rivières calmes et translucides d'une angélique mélancolie, d'où le poète puisera une grande part de sa précieuse inspiration. Il y fera escale pour y trouver, un temps, son refuge : Face aux laideurs du monde, il choisira ensuite le promontoire duquel il pourra mieux observer, ressentir, puis, ayant repris son souffle, il s'élancera de nouveau dans les flots enragés, avec une adresse maîtrisée.

Alors qu'il assistera aux prémices d'une décadence menant à la barbarie, l'artiste-poète vrai sera reconnu parmi les justes, par sa détermination, son implication, la droiture de sa conduite mais aussi, en cela qu'il osera dénoncer les faux-habits de lumière, rejoindre ses frères de la Liberté dans un mouvement poétique solidaire, et tenir haut le flambeau des Arts et de la Culture, afin de rétablir l'indispensable Humanisme porteur de Paix.

Jean-Charles Dorge
Président de la SAPF

Un reportage complet sur nos Rencontres poétiques de Cabourg, ayant eu lieu du 13 au 15 mars 2020, figurera dans le FLORILÈGE 2020 de la SAPF, avec des photos inédites (parution prévue en décembre 2020).



PALMARÈS DU CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2020

Grand-Prix « Charles Le Quintrec » (Poésie classique)

Jo CASSEN (59)

pour « Voleurs d'espoir »

Prix « Monica Richon » (Poésie néo-classique)

Monique-Marie IHRY (34)

pour « Aux confins de la nuit »

Prix « Claude Sorel » (Poésie libre ou en prose)

Nicolas SAEYS (14)

pour « La coupe provinciale »

Prix « Cécile Aubry » (Poésie Jeunesse)

Sirius LETTRÉE-DELPECH (14)

pour un conte : « Le pêcheur de la lune »

Prix du Haïku

Liliane CODANT (41)

pour « Haïkus montagne »

Prix « Marceau Constantin » (Poème illustré)

Gérard LAGLENNE (07)

pour « À mes grands-parents »
tiré du recueil *Calligrammes "orthodoxes"*

Commentaires du jury sur la participation au Concours de poésie 2020 de la SAPF :

Dans un univers paralysé par les contraintes sanitaires et sociales du moment, les très nombreux participants au concours 2020 de la Société des Auteurs et Poètes Francophones, ont su trouver le chemin de la liberté.

La poésie, en effet, offrait une respiration libre, une thérapie bienfaisante ; ils ont su se l'approprier totalement en mobilisant leur imagination, leur fantaisie et leur humour. Bravo !

Le résultat, c'est plus de 600 textes de qualité, venus de tous les horizons : de toute la métropole bien sûr, mais aussi de Belgique, de Suisse, de Grèce, du Canada, de Haïti ou d'Afrique. Ils mériteraient tous un prix. Saluons ce rayonnement prometteur qui fait honneur à la langue française et à la Francophonie !

CONSULTEZ NOTRE SITE !

<http://www.poetes-francophonie.com>

Le palmarès ci-dessus y figure depuis le 23 septembre 2020, ainsi que les palmarès antérieurs.

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2021

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2008. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie néo-classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésies ou contes pour enfants.
- Le Prix du *Haïku* de la SAPF.
- Le Prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés (de préférence texte et illustration en harmonie sur la même page, le nombre de poèmes illustrés n'étant pas limité)
- Le Prix de la *Francophonie*, toutes catégories, décerné à un poète originaire d'un autre pays que la France.

Nota : Ces prix peuvent se décliner en 1er, 2e, voire 3e prix dans chaque catégorie si la qualité des textes présentés s'avère particulièrement remarquable. À l'inverse, certains prix peuvent ne pas être décernés, suivant décision du jury.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2021

ARTICLE 2 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de trois lettres et trois chiffres (ex : ABC123) sans autre signe distinctif. **L'anonymat sera garanti.**

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 3 : Le nombre d'envois n'est pas limité. Il s'agit de poèmes séparés, généralement d'1 ou 2 pages (d'environ 30 à 35 lignes et interlignes, titre inclus), la concision étant de mise, ou de textes poétiques en prose n'excédant pas 5 pages (soit environ 16.000 caractères).

ARTICLE 4 : Les thèmes sont libres. Les participants n'ont pas à préciser pour quel prix ils souhaitent concourir, car le jury seul décide à quelle catégorie de prix un texte peut être affecté. Les textes peuvent être issus d'un recueil déjà édité ou en voie de l'être, qu'ils aient déjà été primés ou non.

ARTICLE 5 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats. Joindre le chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ». Pour les candidats ne disposant pas de chéquier, le règlement peut s'effectuer par virement au compte bancaire de la SAPF, dont les références sont les suivantes : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A**

(nous prévenir en parallèle de la date et du montant du virement, par courriel adressé à : sapf.francophonie@gmail.com).

ARTICLE 6 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 7 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 8 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF : www.poetes-francophonie.com

ARTICLE 9 : Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une (au format 23 X 32) pour l'envoi éventuel du diplôme* (tarif en vigueur pour 250 gr) (*) Personnes dans l'incapacité de venir à la Remise des Prix.



FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2020

Notre anthologie annuelle Florilège 2020 est désormais bouclée depuis le 5 septembre.

Il ne nous reste plus qu'à finaliser la maquette et faire procéder à la fabrication du livre, ce qui n'est pas une mince affaire pour cet ouvrage de bibliothèque, relié pleine toile et doré aux fers. Plusieurs intervenants sont nécessaires, d'où le délai de trois mois pour que chacun puisse le recevoir ou se le procurer.

Il sera en vente au Siège de la SPF, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 Paris à partir de la mi-décembre 2020.

Pour ceux qui l'ont déjà commandé du fait des pages pour lesquelles ils ont participé, les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres**.

Il est possible de nous commander dès maintenant des exemplaires supplémentaires, au prix de 10 € l'unité (hors frais de port). Règlement par chèque ou virement, en précisant : « Commande *nn* ex. suppl. Florilège 2020 » afin de regrouper dans un même envoi, début décembre, et de limiter ainsi les frais. Lesquels leur seront précisés au moment de l'envoi.

Pour ceux qui souhaiteraient retirer leur commande au Siège de la SPF afin d'éviter les frais postaux, merci de bien vouloir nous le préciser par courriel à :

sapf.francophonie@gmail.com

°°°°°°°°

AG 2020 et REMISE DES PRIX DU CONCOURS 2020

Notre Assemblée Générale 2020, que nous avons prévu de vous annoncer dans ce bulletin pour la date du 27 novembre 2020 dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS, (M° Odéon), est reportée à une date ultérieure, non encore arrêtée, compte tenu des interdictions administratives diverses de rassemblement, laissant encore planer trop d'incertitudes sur la fin de cette période dite de crise sanitaire.

De ce fait, nous prions tous ceux qui ne se sont pas encore acquittés de la cotisation 2020, de bien vouloir l'envoyer si possible avant le 15 novembre 2020, afin de pouvoir les maintenir dans notre fichier d'adhérents.

En outre, la **Remise des Prix du Concours 2020, qui suivait habituellement notre AG à 18h00**, se trouve également reportée. Cependant les lauréats verront leurs textes publiés sur le Site de la SAPF, à partir de début novembre 2020.



Bulletin d'adhésion / de renouvellement à l'ASSOCIATION

(Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....

Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....

Profession/statut..... Situation familiale

Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....

.....

Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....

.....

Observations

.....

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....

Objet tel que précisé dans les statuts :

Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....

Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....

.....

(Contact).....

.....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse E-mail : @

TEL. Travail TEL. Domicile.

Fax..... Portable.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :..... (Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... .. et (éventuellement) M... .. ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ cachet pour une association)

- Joindre une photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par virement bancaire (nous prévenir par courriel), au compte de la SAPF : IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A. (*)Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON